

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique****Quatre-vingtième session**

Bangkok, 22-26 avril 2024

Point 5 d) de l'ordre du jour provisoire*

Questions relatives à la gestion**Évaluation du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie****Note du secrétariat***Résumé*

Le présent document est soumis conformément à la résolution 71/1 de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, par laquelle la Commission a décidé de s'assurer de la pertinence quant au fond et de la viabilité financière de chacune des institutions régionales. On y trouve un aperçu de l'évaluation indépendante du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie réalisée par un consultant externe, et des conclusions et recommandations visant à renforcer l'orientation du Centre vers des objectifs précis, ainsi que sa pertinence, sa durabilité et son efficacité. On y trouve également une description des mesures que le secrétariat doit prendre pour donner suite aux recommandations découlant de l'évaluation.

La Commission souhaitera peut-être approuver les recommandations qui sont formulées dans le présent document et prendre note du rapport complet de l'évaluation du Centre qui figure dans le document d'information portant la cote ESCAP/80/INF/2 (en anglais seulement).

* ESCAP/80/1

I. Contexte

1. Par sa résolution 71/1, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a décidé de s'assurer tous les cinq ans de la pertinence quant au fond et de la viabilité financière de chacune de ses institutions régionales. Conformément à cette décision, le secrétariat a passé commande d'une évaluation indépendante du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie en 2023, soit cinq ans après la précédente évaluation du Centre, qui remonte à 2018.

2. Le consultant chargé de l'évaluation a présenté les résultats de ses travaux aux membres du Conseil d'administration du Centre à sa dix-neuvième session, tenue à Tachkent et en ligne les 6 et 7 décembre 2023. Les conclusions et recommandations issues de l'évaluation sont extraites du texte intégral du rapport et reprises dans le présent document afin que la Commission en prenne connaissance¹.

II. Objectif et méthode

3. L'évaluation visait à fournir des informations à la Commission afin qu'elle évalue la pertinence quant au fond et la viabilité financière du Centre. Elle avait aussi pour objectif d'adresser au secrétariat et à la Commission des recommandations sur les manières d'améliorer ces deux aspects. Elle a été l'occasion d'évaluer les résultats et réalisations du Centre au moyen des critères habituels. En outre, les méthodes à privilégier pour axer davantage le fonctionnement du Centre sur les résultats ont été recensées.

4. L'évaluation a été menée conformément aux normes et procédures énoncées dans la politique et les directives de la Commission relatives au suivi et à l'évaluation², qui sont destinées à garantir l'indépendance, l'objectivité et la qualité de ladite évaluation. Elle a été menée d'août à décembre 2023 par M. Filemon Uriarte, ancien Secrétaire (Ministre) de la science et de la technologie des Philippines.

5. L'évaluation a donné lieu à un examen complet des documents pertinents. De plus, des consultations, des entretiens et une enquête auprès des parties prenantes du Centre ont été menés. Le consultant chargé de l'évaluation s'est également rendu en mission à New Delhi les 24 et 25 août 2023, où il s'est entretenu avec des membres du personnel du Centre et de haut(e)s responsables du Gouvernement indien, ainsi que des partenaires, dont le Secrétaire adjoint du Département de la recherche scientifique et industrielle du Ministère de la science et de la technologie, le Chef du Centre pour le développement des ressources humaines du Conseil de la recherche scientifique et industrielle, le Directeur général de l'Alliance internationale pour l'énergie solaire et le Chef du bureau du Programme des Nations Unies pour l'environnement en Inde. Des entretiens ont été organisés avec des membres du Conseil d'administration et les coordonnateurs nationaux du Centre. Le consultant s'est aussi rendu à Bangkok les 22 et 23 août 2023 où il s'est entretenu avec le personnel du secrétariat de la Commission et de haut(e)s responsables de l'administration thaïlandaise, dont le (la) Gouverneur(euse) adjoint(e) du Groupe pour la recherche-développement au service du

¹ Le rapport complet sur l'évaluation du Centre figure dans le document d'information ESCAP/80/INF/2 (en anglais seulement).

² Voir <https://repository.unescap.org/bitstream/handle/20.500.12870/6352/ESCAP-2023-MN-Monitoring-Evaluation-Policy-Guidelines.pdf>.

développement durable de l'Institut thaïlandais de la recherche scientifique et technologique, et avec le Directeur du Groupe pour la stratégie en matière de coopération internationale de la Division des affaires internationales du Ministère de l'enseignement supérieur, de la science, de la recherche et de l'innovation.

III. Conclusions et recommandations

6. L'évaluation a montré que les activités du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie avaient été bénéfiques pour les écosystèmes de la science, de la technologie et de l'innovation de certains des États membres. Le rapport sur l'évaluation fournissait des exemples concrets de ces bénéfices, qu'il s'agisse de la contribution du Centre à a) la création et à la mise en place du plan des Philippines pour l'innovation au niveau local au service d'un développement inclusif ou b) la création d'une plateforme qui permettrait à l'Ouzbékistan d'obtenir des connaissances d'autres États membres sur les technologies qui se prêteraient à un transfert ou à une adaptation dans le pays, et inversement.

7. Les résultats de l'évaluation ont aussi montré que les activités du Centre répondaient parfaitement aux besoins et aux objectifs des États membres. Le Conseil d'administration, les États membres et d'autres parties prenantes ont reconnu l'utilité des activités du Centre. En outre, le plan stratégique (2023-2027) avait permis au Centre d'accroître encore son potentiel, puisque ses priorités avaient été mises en harmonie avec les objectifs de développement durable et les priorités régionales. De plus, le Centre avait atteint une certaine viabilité financière liée à la forte augmentation des contributions du pays hôte.

8. Compte tenu des résultats et des conclusions du rapport sur l'évaluation, cinq recommandations ont été formulées, dont quatre ont été adressées au secrétariat et une soumise à la Commission. Le secrétariat a pris connaissance avec intérêt des recommandations et salué le fait que les États membres, le pays hôte et les autres partenaires de développement avaient pleinement coopéré avec le consultant chargé de l'évaluation en participant à des entretiens et des débats constructifs et en communiquant des informations utiles sur les questions examinées.

A. Recommandations adressées au secrétariat

Recommandation 1

Élaborer des stratégies inédites et créatives qui permettraient d'obtenir des financements, de nouer des partenariats et de donner la priorité à la mise en œuvre des initiatives définies dans le plan stratégique du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie (2023-2027)

9. Conformément aux objectifs établis dans son plan stratégique, le Centre a redoublé d'efforts pour accroître ses ressources et mettre en place des partenariats constructifs et durables avec de nombreuses organisations internationales. En application de la recommandation 1, le Centre nouera des partenariats à long terme avec certaines organisations internationales et certains donateurs dont les priorités stratégiques concordent avec celles de son plan stratégique (2023-2027), notamment avec des organisations sous-régionales telles que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et la Banque asiatique de développement. Le Centre trouvera aussi des fonds complémentaires par l'intermédiaire des nouveaux partenariats créés pour mettre en œuvre les initiatives prioritaires prévues dans le plan stratégique.

Recommandation 2

Accorder une priorité absolue à l'élaboration et au lancement de cours en ligne visant à renforcer les capacités en matière de transfert et de commercialisation de technologies, ainsi que de séances de formation sur certaines questions énoncées dans le plan stratégique du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie (2023-2027)

10. Répondant à la recommandation 2, le secrétariat convient qu'une formation à progression autonome sur le transfert et la commercialisation de technologies témoignerait de l'importance que le Centre accorde au renforcement des capacités dans toute la région Asie-Pacifique. À cette fin, l'élaboration de formations ciblées à progression autonome, dans le cadre d'une collaboration avec une université de renom et d'autres institutions régionales de la Commission, permettrait au Centre de remplir son mandat et de suivre ses priorités stratégiques. Afin d'appliquer cette recommandation, le Centre définira et mettra en place des partenariats avec de grands centres universitaires internationaux travaillant sur les questions de transfert et de commercialisation de technologies. Toujours en collaboration avec ces centres et d'autres institutions régionales de la Commission, il élaborera des formations à progression autonome et définira des modalités de mise en œuvre pour définir des méthodes de gestion de la formation adaptées et fixer le coût de l'inscription à ces cours.

Recommandation 3

Élaborer et exécuter un projet pluriannuel financé par des donateurs, qui viserait notamment à organiser dans chacune des sous-régions de l'Asie et du Pacifique des ateliers de partage des connaissances axés sur la recherche-développement et l'innovation afin de s'attaquer aux problèmes sociaux et techniques découlant de la transition énergétique et du développement des technologies renouvelables, des infrastructures urbaines résilientes aux aléas climatiques, ainsi que des technologies numériques et de celles de la quatrième révolution industrielle.

11. En ce qui concerne la recommandation 3, le Centre élaborera une proposition de projet pluriannuel sur les mécanismes de partage des connaissances relatives aux technologies climatiques novatrices et émergentes prioritaires au titre du plan stratégique du Centre (2023-2027). Ce projet pourrait consister en des ateliers sous-régionaux de partage des connaissances qui se tiendraient en présentiel ou en ligne, des réseaux de praticiens et d'autres forums, ainsi que des supports de connaissances. Le Centre étudiera aussi les autres partenariats possibles, ainsi que les possibilités de financements et de contributions en nature, avec les donateurs et les États membres intéressés.

Recommandation 4

Redoubler d'efforts pour faire mieux connaître le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie et donner une importance prépondérante à cet objectif

12. S'agissant de la recommandation 4, le secrétariat est conscient qu'il faut renforcer la visibilité du Centre pour que ses activités soient mieux connues et pour promouvoir la coopération et le transfert des technologies novatrices et émergentes dans la région Asie-Pacifique. Le Centre a déjà pris des mesures en ce sens en produisant des supports de promotion, dont un bulletin d'information, et en étant présent sur les médias sociaux. En outre, il

va élaborer une stratégie détaillée de communication et d'information, ainsi qu'un plan de mise en œuvre, afin de mieux se faire connaître et de mettre en valeur son expérience et ses compétences spécialisées à l'échelle régionale. Il continuera également de produire et de diffuser régulièrement des supports de promotion sur ces activités et nouera des partenariats avec des établissements universitaires, le secteur privé et différents secteurs d'activité.

B. Recommandation adressée à la Commission

Recommandation 5

Envisager de supprimer le membre de phrase « au moins » des statuts du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie, de manière à uniformiser les dispositions relatives au nombre de membres des conseils d'administration de toutes les institutions régionales

13. En ce qui concerne la recommandation 5, alors que les statuts actuels des autres institutions régionales de la Commission précisent que les conseils d'administration sont composés d'un représentant désigné par le pays hôte et de huit représentants³ des autres membres et membres associés de la Commission élus par cette dernière, les statuts du Centre prévoient « au moins huit représentants »⁴.

14. La Commission pourrait envisager de modifier les statuts du Centre en supprimant le membre de phrase « au moins », afin de faire concorder les dispositions relatives à la composition du Conseil d'administration du Centre avec celles des autres institutions régionales de la Commission.

15. La Commission pourrait également décider de fixer à huit le nombre de sièges du Conseil d'administration du Centre à pourvoir par voie d'élection.

IV. Questions portées à l'attention de la Commission

16. La Commission souhaitera peut-être approuver les recommandations qui figurent dans le présent document et prendre note du rapport intégral sur l'évaluation du Centre, qui figure dans le document d'information ESCAP/80/INF/2 (en anglais seulement).

³ On pourra consulter les statuts des institutions régionales en se reportant aux résolutions 61/6, 67/13, 71/11 et 72/2 de la Commission.

⁴ Résolution de la Commission 72/3, annexe, par. 9.